



CONTESTATION PLUM

Par nadmo

Bonjour,

Le PLUM de notre ville est parue ce mois-ci. Nous contestons la hauteur des immeubles possibles derrières chez nous (R+4+couronnement). Quelles sont nos recours ?

Dans un premier temps, faut-il que nous envoyons un courrier avec AR à la ville pour leur faire part de notre contestation.

Vous remerciant pour votre réponse

Cordialement